Vol. XVII. Saint-Boniface, Manitoba, 26 Janvier 1888 No. 15.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

AVIS

Est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada pour la passation d'un Acte incorporant une compagnie dite *The Ontario, Manitoba and Western Railway Company*, avec pouvoir de construire, equiper et exploiter un chemin de fer de largeur ordinaire depuis la ville de Port Arthur dans la Province d'Ontario allant à l'ouest jusqu'à la cité de Winnipeg dans la Province de Manitoba, traversant les détroits du Lac-des-Bois et situé au sud de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique ; avec pouvoir de construire, équiper et exploiter des extensions ou embranchements à l'ouest depuis la cité de Winnipeg, à travers la Province de Manitoba, vers et à travers les territoires du Nord-Ouest, au sud de la ligne principale du dit chemin de fer Canadien du Pacifique ; et de lignes courtes pour augmenter son trafic ; avec pouvoir de traverser la ligne du dit chemin de fer, ou ses embranchements, ou tout autre chemin de fer à ou près de Port Arthur et à tout autre endroit près de Winnipeg ou ailleurs suivant qu'il sera nécessaire ; de se raccorder avec ou d'acquérir sout autre chemin de fer allant au sud de tu entre les endroits en premier lieu mentionnés ; avec tous les pouvoirs nécessaires pour l'achat de terrains, l'acceptation de bonus en terres ou en argent, la construction de ponts, la navigation des rivières ou des lacs adjacents, la construction et l'équipement de lignes de télégraphe et de téléphone, ou des deux en rapport avec le dit chemin de fer, l'érection de gares, et de conclure des arrangements de trafic ou autres chemins de fer ou autres compagnies, d'exploiter des mines de charbon ou autres adjoignant la dite ligne, de construire et d'exploiter des scieries ou autres fabrications du bois pour l'avancement des travaux, d'émettre des obligations, et généralement tel acte devra contenir toutes les autres clauses ordinaires et les privilèges nécessaires à une compagnie pour tel but et pour telles fins.

Daté à Winnipeg, ce 31ème jour de Décembre A.D. 1887.

H. J. EBERTS,
Pour les requérants.

9ins.5.1.89.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la législature provinciale, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer la compagnie *Manitoba Central Railway Company*, donnant le pouvoir de construire un chemin de fer de la cité de Winnipeg à un point sur la frontière internationale, et à partir de la dite cité de Winnipeg à l'est et à l'ouest jusqu'aux frontières est et ouest de la province de Manitoba.

J. B. McARTHUR,
Solliciteurs des requérants,
Winnipeg, 1 décembre 1887,
4ins. 8.12.87.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'à la session de l'Assemblée Legislative de Manitoba qui suivra la date des présentes, la Compagnie d'Assurance contre le feu du Nord-Ouest demandera à la dite Assemblée Legislative un acte pour amender son acte d'incorporation et l'acte qui l'amende, comme suit :

1. En accordant à la dite compagnie pouvoir d'assurer contre les pertes par les tempêtes de grêle ou la gelée.
2. En réduisant le nombre des directeurs de la compagnie et aussi le nombre exigé pour former quorum.
3. En donnant aux directeurs de la compagnie pouvoir de déclarer des dividendes, semi-annuellement ou autrement.
4. En abrogeant la clause XX du dit acte d'incorporation.
5. En pourvoyant à ce que advenant le fait que la compagnie obtiendrait autorité en vertu d'un statut du Canada ou du Gouverneur-Général en Conseil de faire affaires, elle ne soit pas obligée de déposer ou tenir en dépôt aucune garantie au gouvernement provincial.
6. En faisant tels autres amendements, aux dits actes qui seront nécessaires pour les fins ci-dessus et aussi tels autres amendements qui seront nécessaires ou juges à propos.

RICHARDS, BROPHY & BRADSHAW,
Solliciteurs de la Requérante.
4ins.19.1.88.

PUBLIC NOTICE.

"THE REAL PROPERTY ACT OF 1885" AND AMENDMENTS THERETO.

To all persons claiming any estate or interest in the following land, viz:—SE¼ and S½ of the NE¼ of Section 10, Township 12, Range one West; NW¼ and N½ of SW¼ of Sec. 12, Tp. 8, Range 1 West; NW¼ and N½ of SW¼ of Sec. 32, Tp. 9, Range 2 West; SE¼ and S½, NE¼ of Sec. 25, Tp 12, Range 2 West, and the SE¼ and S½ of NE¼ of Sec. 27, Tp. 10, Range 2 West, all in the Municipality of St. François-Xavier, in Manitoba.

You are hereby required to take notice that if you claim any right to or interest in the above land you must on or before the 17th day of January nex , (A.D. 1888) file a caveat forbidding any dealing therewith, otherwise a certificate of title therefor will after the said date be issued to James Richardson, of Kingston, Ontario, if found entitled thereto and you will be forever debarred and estopped from setting up any claim to or in respect of said land.

Land Titles Office, Winnipeg, 9th Dec. A.D. 1887.

L. W. COUTLEE,
Registrar General
3ins. 22.12.87

Soumissions pour permis de couper du bois dans la Province de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumission pour limite de bois," seront reçues à ce département jusqu'à midi, Lundi, le 30 Janvier, 1888, pour permis de couper du bois sur la moitié sud de la section 14, township 2 rang 21, à l'ouest du 1er méridien, dans la Province de Manitoba. Une copie des règlements des bois et les conditions auxquelles un permis sera accordé, peut être obtenue à ce département ou au bureau des bois de la Couronne, a Winnipeg.

A. M. BURGESS,
Sous-ministre de l'Intérieur.
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 4 Janvier, 1888.
1ins 18.1.88.

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 24 FÉVRIER prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat offert pour quatre ans, sept fois par semaine, aller et retour entre

COCHRANE ET LA STATION DU CHEMIN DE FER,

à partir du 1er avril prochain.

Le transport devra se faire à pied ou dans une voiture convenable et suivant l'arrivée des convois de malle allant à l'est ou à l'ouest.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste de Cochrane et Calgary et au bureau de

W. W. McLEOD,
Inspecteur des bureaux de poste.
Bureau de l'inspecteur des bureaux de poste, Winnipeg, 6 janvier 1888.
3ins. 18.1.88.

REPRODUCTIONS.

LES MORTS.

Les morts ne sont pas ceux qui meurent
Et qui s'en vont au paradis ;
Les vrais morts sont ceux qui demeurent,
Par la stupeur des deuils roidis.

Chaque maison est une bière,
Sans épitaphe et sans cyprès ;
On y sent le poids de la pierre
Et la morsure des regrets.

Et sur ces sépulcrales géoles
Les jours pleurent mornes et froids,
Comme pleurent les pâles saules,
Les feuilles qui couvrent les croix.

Rien n'atteint ces âmes cloîtrées
Dans l'oubli comme dans un fort,
Que les espérances murées
De ressusciter par la mort.

GEORGE BOUTELLEAU.

Barbeyeux, (Charente.)

PENSÉES.

—L'incertitude du bonheur est plus cruelle que la certitude du malheur.

—On ne dort sans rêve que lorsqu'on vit sans espérance.

—Il y a des heures de la vie mortellement tristes ou l'amour même ne peut nous donner seulement un souvenir.

—Dans tous les arts, il y a des morts qui continuent de vivre, et des vivants qui sont enterrés depuis longtemps.

—Qui touche à la langue d'un peuple touche à son âme même et le blesse dans les sources de sa vie.

—Il est trop aisé de prendre le contre-pied en toutes choses ; on ne fait que retourner son défaut. Rien ne ressemble à un creux comme une bouffissure.

ALLEMAGNE.

Effrayés des progrès incessants de l'Église catholique dans la patrie même de Luther, les ministres protestants ne cessent de se lamenter contre l'envahissement de Rome et d'exciter par tous les moyens leurs adeptes à la résistance, soit dans la défense, soit dans l'attaque.

Au Congrès protestant de Berlin, le pasteur Brückner donnait ainsi un libre essor à ses plaintes : "N'avons-nous pas raison de craindre, de gémir, de nous lamenter en voyant le triste état de notre Église ? Ils ne sont que trop présents à ma mémoire les triomphes de l'Église romaine, remportés dans notre pays en ces derniers temps. Je trembles que la lutte engagée entre Rome et Wittemberg ne finisse par la débâcle de notre foi évangélique. Divisés comme nous sommes, comment lutter contre l'union infrangible de l'Église romaine, qui pousse ses soldats jusqu'au cœur de notre Église désemparée ?"

D'un autre côté, le ministre prédicateur de la cour, M. Stoecker, se plaint, au synode de Brandebourg, que l'accord servenu entre Rome et la Prusse mette l'empereur dans la possibilité de retirer son protectorat aux protestants de l'empire et du monde.

Ces bons apôtres ! ils ne peuvent se faire à l'idée de voir se relentir ou disparaître les persécutions pour les défenseurs des doctrines romaines.

Les catholiques allemands, habitués depuis trois siècles et demi à l'injustice, à la calomnie, aux mauvais traitements, à la spoliation de la part de leurs compatriotes, disciples de Luther, ne s'émeuvent guère ni de ces plaintes, ni de ces attaques. Ils voudraient même, ce que désirent pour leur secte les partisans du projet Hammerstdin, la séparation de l'État d'avec l'Église évangélique pour laisser à celle-ci toute sa liberté. Il est certain que, privée de cet appui séculaire, cette pauvre Église, faite à coups de sabres, de morceaux disparates, peu ou point cimentés, ne pourrait plus opposer aucune résistance à l'action, à l'épanouissement libre de l'Église catholique, dont les congrès multipliés sur tout le sol de l'empire attestent plus que jamais la féconde vitalité.

La question religieuse a-t-elle été touchée dans l'entrevue du czar avec son oncle l'empereur Guillaume ? Nous ne le pensons pas ; c'est à peine si la question politique a pu être abordée dans une rapide journée d'hiver, passée plutôt en politesses officielles qu'en affaires d'Etats. Qu'en est-il réellement ? La visite de l'empereur de Russie est-elle restée tout simplement un acte de courtoisie et de déférence, arraché par la nécessite du passage à travers les terres d'un vieux parent, d'un vieux monarque atteint dans ses affections paternelles, menacé de perdre son fils, le premier héritier de sa puissance et de sa gloire ? Est-ce un événement politique qui aura son retentissement en Europe ? A-t-on écarté les griefs de dissension entre les deux empires, projeté une nouvelle alliance ? On ne sait. Le fait est qu'avant comme après la visite, tout demeure incertain; si quelques nuages ont été dissipés, si les désirs de la paix ont été vivement manifestés, il n'est pas moins vrai que la situation demeure assombrie à Berlin par la préoccupation de la santé du prince impérial, par la vieillesse du souverain, qui voit déjà ouvertes les tombes destinées aux membres les plus chers de son entourage, et par la proposition d'une nouvelle augmentation de forces militaires. Tous voient un fléau dans la guerre ; on n'en veut pas ! Et pourtant elle peut éclater d'un moment à l'autre, à l'heure où les fautes des peuples ayant comblé la mesure. DIEU la déchaîne pour châtier les nations coupables.

F. CLAUZEL, S.J.

UNE PREMIÈRE DÉPÊCHE.

Ce jour-là nous avions fait une petite partie de barres en sortant du collége, et, comme une petite partie en amène toujours une grande, il était beaucoup plus tard que je ne l'aurais voulu quand je me décidai à rentrer à la maison.

De la Place d'Armes à la rue des Tanneurs, où nous demeurions alors, je courus sans m'arrêter, mes livres dans ma ceinture, ma casquette entre mes dents. Toutefois, arrivé dans l'escalier, je pris haleine une minute, juste le temps d'inventer un mensonge pour faciliter mon entrée ; sur quoi, je sonnai bravement.

—Bonjour, Daniel, me dit mon père en venant m'ouvrir; tu viens bien tard, mon ami !

Je commençai à débiter mon joli conte avec effronterie, mais le cher homme ne me laissa pas achever, et m'attirant sur sa poitrine, il m'embrassa longuement et silencieusement ; moi qui m'attendais à une forte semonce, pensez si cet accueil me surprenait. Ma première idée fut que nous avions du monde à dîner. Je savais par expérience qu'on ne me grondait jamais ces jours-là. Mais en entrant dans la salle à manger, je vis tout de suite que je m'étais trompé. Il n'y avait que trois couverts sur la table; celui de mon père, celui de la petite et le mien.

—Est-ce que ma mère ne dîne pas avec nous ? demandai-je étonné.

—Ta mère est partie, Daniel, me répondit mon père d'une voix douce, elle est à Narbonne ; ton frère l'abbé est très malade.

Puis voyant que j'étais devenu pâle, il ajouta pour me rassurer, presque gaiement :

—Quand je dis très malade, c'est une façon de parler. On nous a écrit que l'abbé était au lit...Tu connais ta mère...Il a fallu partir....En somme, ça ne sera rien....Allons, mets toi là, et mangeons, je meurs de faim

Je m'attablai sans mot dire, mais j'avais le cœur bien gros et toutes les peines du monde à retenir mes larmes en pensant que mon frère, l'abbé, était très malade.

Nous dinâmes tristement... Nous étions loin les uns des autres.. Personne ne parlait...La petite, perchée sur sa chaise haute, pataugeait librement dans son assiette sans que l'on s'occupât d'elle ; mon père mangeait vite, buvait un grand coup, puis s'arrêtait subitement et songeait...

Pour moi, immobile au bout de la table et comme frappé de stupeur, je me rappelais les belles parties de campagne que l'abbé me faisait faire lorsqu'il venait à la maison. Je le voyais retroussant bravement sa soutane pour m'apprendre à franchir les fossés. Je me souvenais aussi du jour de sa première messe, où toute la famille assistait ; comme il était beau, quand il se retournait vers nous les bras étendus, disant :"*Dominus vobiscum*"! d'une voix si douce que ma mère en pleurait de joie......

Maintenant je me le figurais dans cet affreux Narbonne, couché, malade, loin de nous, et ce qui redoublait mon chagrin de le savoir ainsi, c'est une voix que j'entendais me crier du fond de mon cœur ; Dieu te punit, c'est ta faute ; il fallait rentrer tout droit ! il ne fallait pas mentir ! Et, plein de cette effroyable pensée, que Dieu, pour me punir, allait faire mourir mon frère, je me désespérais, en moi-même, disant : "Jamais ! non, jamais je ne jouerai plus aux barres en sortant du collège !"

Le repas terminé, on alluma la lampe et la veillée commença..... Sur la nappe, au milieu des débris du dessert, la petite avait renversé sa bergerie et jouait en silence, tout heureuse de voir qu'on oubliait de la coucher : mon père lisait près d'elle...... Moi, j'avais ouvert la fenêtre et m'étais accoudé au balcon.

C'était un soir d'août. L'air était lourd, la chaleur accablante......On entendait des bonnes gens d'en bas rire et causer devant leurs portes ; et les tambours du fort Sain-Ives battre dans le lointain...

J'étais là depuis quelques instants, pensant à des choses tristes et regardant vaguement dans la nuit, quand un violent coup de sonnette m'arracha du balcon brusquement. Je regardai mon père avec effroi, et je crus voir passer sur son visage le frisson d'angoisse et de terreur qui venait de m'envahir.

On sonne ! dit-il presque à voix basse.

—Restez, père, j'y vais !

Et je m'élançai vers la porte. Un homme était debout sur le seuil. Je l'entrevis dans l'ombre, me tendant quelque chose que j'hésitais à prendre.

C'est une dépêche ! me fit-il

Une dépêche ! Grand Dieu... Je la reçus en frissonnant, et déjà je repoussais la porte ; mais l'homme la retint avec son pied, et me dit froidement.

—Il faut signer.

Il fallait signer !

—Qui est là, Daniel ? me cria mon père en ce moment.

Je répondis :

Rien ! c'est un pauvre !

Et faisant signe à l'homme de m'attendre, je courus à ma chambre, je trempai ma plume dans l'encre, à tâtons, puis je revins.

L'homme me dit :

Signez là !

Je signai d'une main tremblante, à la lueur des lampes de l'escalier ; ensuite je fermai la porte et je rentrai, tenant la dépêche cachée sous ma blouse. Oh oui, je te tenais cachée sous ma blouse, dépêche de malheur !

Je ne voulais pas qu'un autre que moi pût te voir : car je savais ce que tu venais nous annoncer, et tu ne m'appris rien de nouveau ;--entends-tu, dépêche ! tu ne m'appris rien que mon cœur n'eût déjà devenir.

—C'était un pauvre ? me dit mon père en me regardant.

Je répondis sans rougir !

—C'était un pauvre.

Et pour détourner les soupçons, je repris ma place à la croisée. J'y restai encore quelque temps, en bougeant pas, ne parlant pas, serrant contre ma poitrine ce papier qui me brûlait comme du feu...... Par moment, j'essayais de me donner du courage ; je me disais : "Qu'en sais-tu ? c'est peut-être une bonne nouvelle...... ; il est peut-être guéri, etc." Mais, au fond, je sentais bien que ce n'était pas vrai, que je me mentais à moi-même, que la dépêche ne disait rien de tout cela...... Enfin, je me décidai à passer dans ma chambre pour savoir une fois à quoi m'en tenir......

Je sortis de la salle à manger lentement, d'un air d'indifférence ; mais quand je fus dans ma chambre, avec quelle rapidité fiévreuse j'allumai ma lampe ; et comme mes mains tremblaient en ouvrant cette dépêche de nuit ! et de quelles larmes brûlantes je l'arrosai lorsque je l'eus ouverte !...... Je la relus vingt fois, espérant toujours m'être trompé ; mais, hélas ! j'eus beau la lire et la relire, et la tourner dans tous les sens, je ne pus lui faire dire autre chose que ce qu'elle avait dit d'abord et ce que je savais bien qu'elle dirait :

"Il est mort ! priez pour lui !"

Combien de temps je restai-là, debout, priant, pleurant, me désolant devant cette dépêche ouverte, je l'ignore. Je me souviens seulement que les yeux me cuisaient beaucoup, et qu'avant de sortir de ma chanbre je baignai longtemps mon visage ; puis, je rentrai dans la salle à manger, tenant dans ma petite main crispée la dépêche trois fois maudite......Et maintenant qu'allais-je faire ? Comment m'y prendre pour annoncer l'horrible nouvelle à mon père, et de quel droit l'avoir gardée jusque-là pour moi seul ? N'eut-il pas mieux valu être allé droit à lui quand la dépêche est arrivée ? Nous l'aurions ouverte ensemble ; à présent tout serait dit !......Or, tandis que je ruminais ces choses, je m'approchai de la table, et je vins m'asseoir à côté de mon père, juste à côté de lui. Le pauvre homme avait quitté son livre et jouait avec la petite...... Je voyais sa bonne figure que la lampe éclairait à demi, s'animer et rire par moments, et j'avais envie de lui dire :

"Oh ! non ! ne riez pas, je vous en prie..."

Alors, comme je le regardais ainsi tristement, mon père leva la tête...Nos regards se rencontrèrent, et je ne sais pas ce qu'il vit dans le mien, mais je sais que sa figure se décomposa tout à coup, qu'un grand cri jaillit de sa poitrine, qu'il me dit d'une voix à fendre l'âme : "Il est mort ! n'est-ce pas ?" que je tombai dans ses bras en sanglotant, et que nous pleurâmes ainsi longuement, éperdus dans les bras l'un de l'autre, tandis que, près de nous, la petite jouait avec la dépêche, l'horrible dépêche de mort, cause de toutes nos larmes !......

Ce que je vous conte là s'est passé voilà longtemps. Hélas ; voilà longtemps qu'il s'est couché dans l'affreux cimetière de Narbonne, mon pauvre abbé que j'ai tant aimé. Eh bien ! le croiriez-vous ? encore aujourd'hui, quand je reçois une dépêche, je ne l'ouvre jamais sans un frisson de terreur......Il me semble que je vais lire qu'il *est mort* et qu'il *faut prier pour lui !*

ALPHONSE DAUDET.

TROUVE.

Un cheval (pony) rouge, le bas de deux pattes blanches, l'une de devant et l'autre de derrière, une tache blanche dans le front et âgé d'environ trois ou quatre ans. On peut le réclamer en s'adressant à

PHILIPPE FORTIER,
Saint-Pierre de la Rivière-aux-Rats,
Jolys, 27 Décembre 1887.
3ins.29.12.87.

UN GRAND

BAZAR

AU PROFIT DE LA

Mission de St.-Eustache, Man.,

— SOUS LE —

PATRONAGE DES DAMES

DE CETTE PAROISSE

Aura lieu à Saint-Eustache, dans la nouvelle chapelle, les

7, 8 et 9 Fevrier 1888.

RAFRAICHISSEMENTS,
ENCAN,
RAFLE,
PÊCHE MIRACULEUSE,
LOTERIE,
ARTICLES DE GOUT ET DE FANTAISIE, ELECTIONS, ETC.,
ETC., ETC.

Tous sont invites a etre presents et encourager cette œuvre recommendable.

jno. 5.1.88

Le Manitoba.

Jeudi, 26 Janvier 1888.

MENTEZ, MENTEZ TOUJOURS, IL EN RESTERA QUELQUE CHOSE!

Jamais ces célèbres paroles de Voltaire, n'ont été mises en pratique avec plus de détermination et d'une manière plus systématique que par le *Free Press* de Winnipeg. Même le *Globe* dans ses plus beaux jours et le *Mail* d'aujourd'hui sont éclipsés par l'organe du nouveau gouvernement Manitobain. Depuis deux ans, il n'y a pas d'accusations de vol, d'escroquerie, de malversation, de filouterie, de faux, enfin de tous les vices les plus ignobles, dont nos anciens ministres, et plus particulièrement MM. Norquay et LaRivière, n'ont pas été accusés, et ce, sans raison, sans preuve, oui sans la moindre preuve de la plus petite irrégularité malhonnête.

Mais, dira-t-on, pourquoi toute cette kyrielle d'accusations qui une fois réfutées sont suivies d'autres plus graves encore, et ce, sans plus de preuve? Ah la réponse est bien facile: voyant l'impossibilité de renverser l'administration, pour la remplacer par des amis, toute la gente du grand parti moral, libéral, loyal, eut recours à la calomnie, qui finit toujours par réussir; mais pour un temps seulement, car c'est souvent celui qui a crié au voleur qui finit par être arrêté.

L'on nous reproche souvent de ne pas répondre aux sottes et malhonnêtes accusations du *Free Press*, qui nous sert un plat quotidien de sa marchandise; comment discuter avec des adversaires qui loin de rechercher la vérité veulent à tout prix exploiter le mensonge. D'ailleurs, toutes les accusations ont jusqu'ici été basées sur des on-dit, sur des rumeurs, jamais de de faits positifs. Mis en demeure d'accuser aucun membre du gouvernement de s'être approprié un seul sou appartenant à la caisse publique, soit directement ou indirectement, le *Free Press* s'est bien donné garde de porter une telle accusation, car il aurait été forcé de la prouver dans les cours de justice à ses frais et dépens; mais non l'organe menteur se borne à lancer des accusations vagues, sans preuve, sans aucune précision, juste assez pour tromper le public et éviter une poursuite judiciaire de la part de ceux qu'il accuse aussi injustement.

En attendant, le public n'a qu'à patienter un peu et le jour se fera sur tout, et les accusateurs seront confrontés avec les accusés à la honte des premiers, à la gloire des derniers et à la satisfaction de toutes les honnêtes gens.

ENCORE UNE BOURDE.

La Patrie, de Montréal, publie la dépêche suivante, de Winnipeg, en date du 16 janvier:—

Le nouveau cabinet comprend deux canadiens:

M. Joseph Martin, le frère du député national de Rimouski, et M. Prendergast qui jouit de la protection spéciale de Mgr. Taché.

Nos lecteurs seront sans doute étonnés d'apprendre que M. Joseph Martin soit *canadien* et *le frère du député national de Rimouski;* mais le plus étonné sans doute **sera le** député de Rimouski lui-même.

Non confrère, le nouveau procureur-général n'est pas le Martin que vous supposez, il n'est pas canadien, c'est-à-dire n'est pas d'origine française comme on pourrait être porté à le croire par votre dépêche de Winnipeg; il est au contraire un ennemi juré de notre race, qui à chaque session de la législature et dans ses campagnes électorales, à lancé contre notre nationalité les attaques les plus violentes et les plus furibondes même, attaques qu'il ne nous a pas ménagées durant la dernière session et qui ont été relevées alors par M. Prendergast en réponse à un discours du député de Morris, l'autre Martin. Ce discours est aujourd'hui d'une actualité telle que nous croyons à propos d'en publier quelques extraits:

....

L'hon. député de Morris a trouvé bon de faire chorus avec ses collègues de l'autre côté de la chambre sur la question de langue française.

M. Martin (Morris)—Je ne me suis jamais déclaré ennemi de la langue française.

M. Prendergast.—Non, mais vous avez protesté souvent et aujourd'hui même contre les impressions françaises et j'avoue, M. l'orateur, que j'ai eu honte pour l'hon. député de Morris lorsque je l'ai vu rester là impassible à son siége et ne pas trouver un mot pour protester contre son voisin de gauche (M. Joseph Martin, député de Portage-la-Prairie), lorsque celui-ci déclarait *que les impressions françaises sont un luxe et que la population française avait en chambre un nombre de représentants à laquelle elle n'a pas droit.*

M. Martin (Morris).—Pourquoi n'avez-vous pas protesté vous-même?

M. Prendergast.—Il ne m'appartient pas de protester contre le député de Portage-la-Prairie *dont je ne suis pas l'ami politique;* mais il m'appartient de lui répondre et c'est ce que je fais en ce moment à la première occasion qui se présente. L'hon. député de Morris, lui, a eu cette occasion avant aujourd'hui; il vient justement de prendre son siége, et dans ce discours de trois heures qu'il vient de nous faire entendre, malgré toutes ses déclarations d'un patriotisme facile, qui semble ne l'engager à rien, je n'ai assurément rien trouvé qui ressemble à une revendication de nos droits. Le député de Morris dans sa condescendance veut bien que les statuts soient imprimés en français, mais sa générosité ne va pas au-delà. Mais la langue française est une langue officielle! et les documents qui intéressent la population anglaise doivent aussi nous intéresser! mais nous devons aussi être renseignés sur les questions d'intérêt public et juger des travaux de la législature et des départements! Nous avons la *Gazette Officielle* qui est assurément d'un intérêt capital, les avis aux greffiers des municipalités, les circulaires de toutes sortes; je dis que ce serait une iniquité de ne pas leur donner les renseignements nécessaires dans une langue qui est souvent la seule qu'ils comprennent Je donnerai un exemple de l'abus et des injustices qui peuvent résulter du système que l'on veut introduire. Il est à ma connaissance que plusieurs colons français éminement respectables de la paroisse de Lorette, pour n'avoir pu comprendre des avis du bureau des terres de la Couronne, qui avaient été affichés dans la seule langue anglaise ont été poursuivis et mis à l'amende lorsqu'ils exploitaient, de bonne foi, des permis dont le retrait par le gouvernement d'Ottawa ne leur était pas connu. C'est là un exemple de ce qui peut arriver tous les jours et l'on devrait se convaincre que nos réclamations ont un but pratique et ne sont pas toutes de sentiment.

Je regrette, M. l'Orateur, les remarques que j'ai tenu à adresser en anglais au député de Morris, pour être bien compris de toute la chambre, aient peut-être été un peu vives; mais l'hon. député les a lui-même provoquées en rapportant devant la chambre des conversations que je persiste à considérer d'une nature privée. Je ne crois pas d'ailleurs avoir été au delà des remarques qu'il mérite.

Je félicite de nouveau l'hon. Trésorier-provincial et me fais un plaisir de voter pour la motion qu'il propose. (Applaudissement prolongés.)

Bien que les deux Martin fassent la paire, nous tenons à protester lorsque l'on veut faire croire au public que le Procureur-Général actuel est l'un des nôtres, lorsqu'il est clairement prouvé par le discours que nous venons de citer qu'il n'est même pas notre ami; mais nous oubliions que M. Prendergast est aujourd'hui le collègue de ce même Martin et qu'il a l'appui de l'autre: *Tempora mutantur.*

ECHOS DE LA LEGISLATURE.

Il y a eu une courte séance jeudi dernier à l'Assemblée Législative; on y a adopté un acte pour rendre plus effective la loi électorale en empêchant les non-résidants de voter aux élections. Le lendemain, vendredi, le Lieutenant-Gouverneur, est venu sanctionner cette nouvelle loi, puis la chambre s'est ajournée jusqu'aujourd'hui à trois heures.

∴

Il s'est produit un incident à la chambre, vendredi dernier: le greffier de la chambre annonça que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur sanctionnait l'acte amendant l'acte électoral *au nom du Gouverneur Général*, et non au nom de Sa Majesté, comme il a toujours été d'usage par le passé, c'est une innovation qui a causé une certaine surprise et contre laquelle MM. LaRivière et Leacock ont protesté.

∴

A la séance d'aujourd'hui, après quelques affaires de routine, il a été adopté un ajournement jusqu'au 1er mars prochain, afin de permettre aux ministres de se faire réélire.

∴

Tous les employés surnuméraires ont été renvoyés de la chambre, et, à la reprise des séances, il est probable que de nouvelles nominations seront faites.

∴

L'hon. M. Prendergast est allé à Sainte-Anne samedi dernier, accompagné de quelques amis de Saint-Boniface. Tous sont revenus dimanche soir. Il n'y a pas eu d'assemblée.

∴

On dit que M. Ambroise D. Lépine a l'intention de se porter candidat dans La Vérandrye, en opposition à l'hon. M. Prendergast, et qu'il visite le comté en ce moment.

∴

Contre l'attente presque générale, il n'y aura pas de dissolution des chambres à présent. Le gouvernement tient absolument à une rédistribution des divisions électorales, avant que d'en appeler au verdict populaire. Nous attendons cette mesure avec anxiété après toutes les menaces qui nous ont été faites par le passé.

∴

Au cas même où les ministres seraient tous réélus le gouvernement va se trouver dans une position bien précaire puisqu'il n'a pas en chambre de majorité sure. Les partis sont également partagés 16 contre 16, et il reste trois indépendants, dont deux ont jusqu'ici appuyé l'ancienne administration, en sorte que le moindre choc, la moindre commotion amènera indubitablement la chute du gouvernement.

Voici la position des partis.

MINISTÉRIELS.	OPPOSITIONNISTES.
Greenway,	Norquay,
Martin J.,	LaRivière,
Luxton,	Wilson,
Winram,	Hamilton,
Young,	Harrison,
Smart,	MacBeth,
McKenzie,	Robinson,
Crawford,	Douglas,
Thompson,	Gillies,
McLean,	Kirchoffer,
Jackson,	Marion,
Thompson,	Gelley,
MacDonell,	Alexander,
Francis,	Leacock,
Martin A. F.,	Glass,
Prendergast.	Drewry.

INDÉPENDANTS.

Brown,
MacArthur,
Smith.

∴

L'hon. Lyman M. Jones a été assermenté hier matin comme trésorier-provincial de Manitoba. On ne sait pas encore où il se présentera pour se faire élire. Il avait bien été question de Winnipeg-Sud, mais il appert que les grits mêmes veulent lui donner un adversaire dans la personne de M. W. W. Watson.

∴

Il n'y aura pas de dissolution et l'élection des ministres seulement se fera. La nomination aura lieu jeudi le 9 février prochain et la votation une semaine plus tard le 16. Les officiers-rapporteurs ont été nommés comme suit, pour:

Mountain.—M. Hugh Mackellar, de Clearwater;

Brandon-Est.—M. Frederick G. A. Henderson;

Portage.—M. E. H. G. G Hay, de Portage-la-Prairie;

LaVérandrye.—M. Auguste Gauthier, de Lorette.

∴

A la chambre cet après midi, M. Norquay a proposé la motion suivante appuyé par M. LaRivière, et elle a été adoptée à l'unanimité:

Attendu que certaines accusations ont été portées accusant M. Norquay et ses collègues, lorsqu'ils étaient ministres de la Couronne, d'avoir été en collusion avec MM. Mann et Holt, entrepreneurs du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson, et d'avoir reçu quelque compensation des dits entrepreneurs ou de la dite compagnie de chemin de fer; cette chambre est d'opinion que le gouvernement devrait ordonner une enquête sur les dites accusations par un juge de la Cour du Banc de la Reine ou par un comité de cette Chambre.

Nouvelles Politiques.

—M. Baird a été élu dans le comté de Queen par soixante et dix-neuf voix de majorité contre son adversaire M. Kings. Le nombre total de votes donnés en faveur de M. Baird a été de 1157.

—La *Gazette du Canada* de samedi dernier contient ce qui suit:

Demandes de lettres patentes:

L'Association conservatrice de Montréal.

La compagnie de steamships d'Halifax et de Terreneuve.

Demandes au parlement, pour incorporation:

Le chemin de fer "Port Arthur, Duluth et Western."

La compagnie de chemin de fer "Kincardine et Teeswater."

Le chemin de fer "Saint-Lawrence et Adirondack," passant par Valleyfield.

—L'emprunt de $3,500,000.00 du gouvernement de Québec, vient d'être négocié avec une institution financière de France, le *Crédit Lyonnais*, au taux de quatre pour cent.

—L'hon. M. Lavallée a donné sa démission comme conseiller législatif de Québec.

—La nomination pour l'élection fédérale de Carleton, Ont, a eu lieu hier. Dickinson et Powell, deux conservateurs, ont été mis en nomination.

—L'ex-lieut.-gouverneur Masson est revenu d'Europe mardi. Pendant son séjour à Rome le Souverain Pontife lui a donné une audience privée. Sa Sainteté le reçut de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand.

—Quand *La Minerve* n'est pas inspirée elle touche souvent la note juste. Voici ce qu'elle écrit après l'élection de M. Norquay comme chef de l'opposition:

"M. Norquay a été fait chef de l'opposition manitobaine. C'est incontestablement l'homme le plus capable de son parti, de la chambre même. Aussi sa résurrection ne nous surprend pas..............."

ECOLES SAUVAGES CATHOLIQUES DU NORD-OUEST.

La Minerve du 21 courant est d'opinion que la nomination d'un inspecteur des écoles sauvages catholiques romaines de Manitoba, Keewatin et les Territoires du Nord-Ouest, va mettre une solution à toutes les difficultés que nos missionnaires ont rencontré jusqu'à ce jour. Nous ne sommes pas aussi confiant que le confrère montréalais: M. Bétournay n'est pas entré en office bien que l'inspecteur des écoles protestantes le soit depuis longtemps; de plus, l'expérience du passé nous laisse dans la crainte de ne pas voir les choses tourner aussi bien que l'espère *La Minerve.* Nous ne connaissons pas encore les attributs de cet inspecteur des écoles catholiques, mais nous connaissons parfaitement les faits et gestes d'autres personnages qui auraient besoin d'être inspectés. Nous savons de plus que M. McRae, inspecteur des écoles protestantes qui lui est, nous l'avons dit, en office depuis longtemps, parcourt les réserves sauvages en compagnie de M. Reed, député commissaire, et il ne faut pas être sorcier pour deviner quel peut et quel doit être le résultat de ces visites.

Cela ne nous empêche pas de joindre notre voix à celle de *La Minerve* pour féliciter Mgr Taché et Mgr Grandin de ce que, après des années de sollicitations et d'efforts, ils ont obtenu quelque chose. Volontiers aussi, nous remercions l'hon. M. White, de la déférence qu'il a témoigné aux vénérables prélats. Espérons qu'il complètera la bonne œuvre en exerçant sur les employés du bureau des sauvages à Régina qui, sans une seule exception, sont tous protestants, une surveillance assez active pour écarter de ce département les abus et les vexations que nos missionnaires endurent depuis plusieurs années.

Choses et Autres.

—M. A. Quesnel, ex-shérif d'Arthabaska, a été frappé d'apoplexie ces jours derniers. Heureusement, dans sa chute il s'est infligé au front une blessure qui a saigné abondamment, ce qui l'a sauvé.

—Il y a actuellement une vingtaine de places vacantes dans la police à cheval.

—M. le sénateur Trudel, directeur de l'*Etendard*, qui avait commencé d'abord un traitement à l'Hôtel-Dieu s'est fait transférer à l'asile de la Longue-Pointe, où il est l'objet de soins tout spéciaux. M. Trudel souffre de pleurésie et sa maladie a paru prendre une tournure critique ces jours derniers, mais nous sommes heureux de savoir que, quoique très-souffrant, il est tout à fait hors de danger.

—La London Guarantee Company, dans laquelle l'ancien caissier de la banque d'Hochelaga avait une police de $10,000 en garantie de son intégrité refuse de payer les $10,000 à la banque, parce que, selon ses prétentions, si la banque a été volée par Parent, c'est dû à la négligence des directeurs. De plus, la compagnie de garantie prétend que, dans les réponses à ses questions, on l'a mise sous l'impression que Parent ne touchait pas à l'argent, mais que ses fonctions se bornaient à tenir les livres et à surveiller le travail des autres employés.

—Le 31 décembre dernier, il y avait 11,221 milles de chemin de fer exploités en Canada. La longueur totale des lignes, y compris les voies d'évitement, était de 12,400 milles. Du premier juillet 1886 au 31 décembre 1887, 524 nouveaux milles de chemin ont été ouverts au trafic. La construction des chemins de fer sera poussée avec encore plus d'activité pendant l'année courante.

Nous avons construit plus de neuf mille milles de voies ferrées depuis la confédération.

—La nouvelle aile que le gouvernement de Québec doit construire au palais de justice à Montréal coûtera $175,000.

—Les Anglais vont entreprendre une expédition polaire au pôle Sud, où les glaces sont beaucoup plus épaisses et les difficultés navales beaucoup plus grandes qu'au pôle Nord. Ce sont les colonies britanniques de l'Australie, y compris la Nouvelle-Zélande, qui feront les frais de l'expédition, évaluée à 50,000 livres sterling.

—M. Rubidge, ingénieur du canal de la vallée de Trent a placé dans ses estimés le coût total de l'entreprise. La somme mentionnée est de $8,684,650. Ces estimations sont à part des dommages et réclamations des droits riverains et des dommages causés par les opérations des entrepreneurs.

—M. Simon Jones, commissaire fédéral pour la République Argentine est à Toronto actuellement. Il a eu une entrevue avec le président de la chambre de commerce et d'autres marchands influents dans le but de s'assurer quelle part la cité de Toronto prendra dans le commerce avec cette république.

—Voici l'état des exportations du Canada durant le mois de décembre:

	Produits du Canada.	Produits des autres pays.
Produits des mines.....	$293,843	$8,346
Produits des pêcheries	505,014	7,037
Produits des forêts.....	578,218	93,257
Animaux et leurs produits..................	1,141,468	26 788
Produits agricoles.....	1,562,855	11,424
Manufactures...........	258,361	26,038
Divers....................	53,098	6,055
Grand total...........	$4,292,857	$179,145

Pour la première moitié de l'année fiscale, les exportations du Dominion ont été de $57,890,441, comparé avec $55,927,971, pour la même période l'année dernière, démontrant une augmentation de $1,862,457 dont $852,223 sont en produits du Canada et $1,010,254 en produits des autres pays.

IMPORTATIONS EN DÉCEMBRE.

Voici un état des marchandises entrées pour la consommation durant le mois de décembre:

Marchandises imposables.......	$4,645,683
Espèces et numéraires...........	88,317
Marchandises libres..............	2,025,729
Total	$6,759,729
Droits collectés....................	$1,547,354

Le rapport de la circulation et des espèces en évalue le montant à $15,702,101 au 31 décembre, une augmentation de $450,616 comparée, avec le même mois, l'année dernière. L'excédant des espèces et des débentures garanties a été de $1,114,135.

—Le département de la milice a maintenant complété les contrats concernant les fournitures exigées pendant l'année pour la milice du Canada et les forces militaires permanentes. Le montant de ces contrats excèdera probablement huit cent mille piastres.

—Les aspirants à la charge de chef de police de Montréal sont au nombre de dix-huit. Le colonel Hughes, M. McGown et le capitaine Heigham sont les candidats les plus sérieux. Le comité du conseil de ville chargé de recommander un candidat a choisi le capitaine Heigham; mais il est plus que probable que le conseil ne ratifiera point ce choix.

—Un incendie très considérable vient d'avoir lieu à Montréal, sur la rue Saint-Jacques On évalue les pertes après de $400,000 00.

—M. Lacroix, inspecteur des édifices de Montréal, vient de terminer son rapport annuel pour 1887.

Pendant cette année la valeur totale des constructions a été de $4,793,178.

En 1886, la valeur totale des constructions était de $2,131,834, et le nombre des constructions s'étaient élevé à 699.

M. Lacroix dit que les travaux de construction de 1887 excèdent de beaucoup ceux de toutes les années précédentes, depuis 1877 qui vit construire à Montréal 1,060 maisons. Pas une de ces maisons n'est inoccupée. Les fondations d'un édifice sont à peine jetées qu'il y a déjà demande de louage ou d'achat.

—Gros-Ours, le célèbre chef des Cris, vient de mourir sur l'ancienne réserve de Pound-maker, près de Battleford. L'on se souvient du rôle que le vieux peaux-rouge à joué dans l'insurrection de 1885.

Nouvelles d'Europe.

—Plus d'une fausse nouvelle ont été envoyées à l'étranger au sujet de l'attitude du Vatican sur les affaires irlandaises. L'*Opinione* a été autorisée à déclarer que le Pape n'interviendra d'aucune façon dans l'agitation des *home rulers* en Irlande, ce mouvement étant politique et non religieux.

—Le *Soleil* agite de nouveau la question de la rentrée en France du duc d'Aumale:

"A-t-il été banni pour avoir marqué de respect à la République? Non; il a été banni pour avoir manqué de respect à M. Grévy.

Etait-ce un crime? Alors bien d'autres l'ont commis après lui.

Les journaux républicains raisonnent d'après cette idée que le duc d'Aumale doit des excuses à la République parce qu'il a eu des torts envers elle.

C'est le contraire qui est vrai, dit le *Soleil*. Le duc d'Aumale n'avait eu aucun tort envers la République quand elle lui a enlevé d'abord son commandement, ensuite son grade et enfin sa patrie.

Ce n'est pas le duc d'Aumale qui doit des excuses à la République: c'est la République qui doit au duc d'Aumale une réparation."

—Wm O'Brien a été relâché de la prison de Tullamore. Il s'est rendu immédiatement à la résidence du curé catholique, où il séjourne. Il a l'air faible, pâle et maigre et à une toux creuse. Il est extrêmement douteux qu'il puisse accepter les réceptions et les démonstrations qu'on a préparées en son honneur en Irlande et en Angleterre.

—Le *Journal des Débats* dit que les ministres sont arrivés à une décision unanime à une conférence pour refuser la demande de M. de Lesseps, d'émettre des emprunts au moyen de loteries afin de venir en aide à la construction du canal de Panama. Comme conséquence, les actions du canal de Panama sont tombées de 25 francs.

—Dans un article inspiré, le *Militar Whochenblatt* répond aux allégations de l'*Invalide russe* pour établir la comparaison des forces militaires à la frontière. L'organe militaire allemand dit que les effectifs du pied de paix dans les provinces des frontières autrichienne, russe et allemande sont de 216,500 hommes, avec 689 pièces de campagne, pour la Russie, de 38,000 hommes, avec 160 canons, pour l'Autriche et de 98,200 hommes, avec 338 pièces d'artillerie de campagne pour l'Allemagne.

Le *Whochenblatt* compare ensuite la situation militaire de la Russie et de l'Allemagne des deux côtés de la frontière. Sur une superficie de 119,311 kilomètres carrés, les Russes ont 123,275 hommes, 24,198 chevaux et 2,711 canons de tout genre, tandis que les Allemands, sur une superficie de 119 456 kilomètres carrés, n'ont que 81,714 hommes, 14,520 chevaux et 238 canons.

La garnison de Varsovie se compose de 20,000 hommes, 3,600 chevaux et 50 pièces d'artillerie de campagne, tandis que celle de Kœnigsberg n'a que 7,700 hommes, 1,400 chevaux et 50 pièces d'artillerie de campagne. La garnison de Breslau est aussi comparativement faible. Elle ne comprend que 5,000 hommes, 1,160 chevaux et 32 pièces de campagne.

L'Invalide russe, ajoute le *Wochenblatt*, affirme que depuis 1878 il a été construit 4,850 kilomètres de chemins de fer dans l'Allemagne orientale tandis que le développement du réseau depuis cette époque n'a été que de 1,865 kilomètres.

Nouvelles des Etats-Unis.

—L'ancien projet de construction d'un canal autour des chutes du Niagara est revenu sur le tapis au congrès américain, dans un bill présenté par le député Nutting du district d'Oswego, "pour former un chenal navigable entre le lac Erie et le lac Ontario."

Le canal projeté partira de la rivière Niagara entre les chutes et fera un circuit de six milles d'étendue. Cette entreprise, d'après une expertise qui vient d'être faite, coûtera de dix à douze millions de piastres.

—Une commission nommée par la législature de l'Etat de New-York, pour rechercher un mode d'exécution capitale moins cruel et plus pratique que la potence, s'est réunie de nouveau à Albany. Quoiqu'on ait dit à différentes reprises que plusieurs, sinon même la plus part des membres de la commission étaient en faveur de l'exécution au moyen de l'électricité, la commission n'a pris encore aucune décision relativement au mode qu'elle recommandera à la législature dans son rapport.

—D'après un rapport préparé par le gouvernement de l'Etat du Massachusetts, on voit qu'en 1885 on a employé pour faire la pêche 866 vaisseaux d'un tonnage de 68,211 et en outre 5,549 bateaux ayant moins de cinq tonnes. Le capital d'exploitation est de $8,660,531, et la valeur des produits, $6,462,692, moyenne annuelle. De ces produits 50 par cent seulement ont été pris dans les eaux américaines. Le recensement détermine comme suit la nationalité des pêcheurs: 9,250 américains, 1,616 canadiens, 2,000 portugais et 5,000 suédois.

PERSONNEL.

M. George Fortin, avocat, de Winnipeg, est arrivé vendredi, soir d'une promenade de quelques semaines en province de Québec.

M. et Mme. Lamontagne, de cette ville, sont revenus jeudi soir d'un voyage aux Etats-Unis et en province de Québec.

M. Alphonse Jean, a laissé Saint-Boniface mardi pour aller demeurer à Saint-Paul, Minn.

M. Napoléon Lemay, de cette ville, est retenu chez lui par la maladie.

Nous regrettons très-vivement de noter que M. l'abbé Joseph Dufresne, curé de Lorette, est dangereusement malade depuis vendredi dernier. Son médecin, M. le Dr Lambert, qui a presque constamment été à son chevet, nous dit cependant que toute espérance n'est point perdue. Nos vœux les plus ardents pour le rétablissement du vénéré pasteur de Lorette.

M. l'abbé Messier, vicaire de Saint-Boniface, qui a été malade pendant plusieurs semaines, est en pleine convalescence.

M. Albert Bétournay, inspecteur des écoles sauvages catholiques du Nord-Ouest, est à Régina. Il doit être de retour demain.

M. François Gingras, de cette ville, est allé à Saint-Paul pour le temps du carnaval.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg.

Marché de la maison.

	$ cts.		$ cts.
Bœuf, rôti, par lb................	0 12	à	0 15
Bifteck, "	0 10	à	0 12
Bœuf salé, "	0 06	à	0 08
Bœuf, bouilli,"	0 08	à	0 10
Bœuf, par quartier.	5 00	à	7 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs.....	2 50	à	3 00
Veau, rôti, par lb................	0 10	à	0 15
Veau, côtelettes, par lb.........	0 12	à	0 15
Porc frais, "	0 10	à	0 12
Porc, par 100 lbs..................	7 00	à	8 00
Mouton, rôti, par lbs............	0 15	à	0 20
Gigot de mouton, par lb.......	0 12	à	0 15
Côtelettes de mouton, par lb..	0 18	à	0 20
Agneau du printemps, p. qr..	1 00	à	2 00
Jambon, par lb....................	0 13	à	0 15
Lard "	0 10	à	0 12
Saindoux "	0 10	à	0 13
Saucisse "	0 10	à	0 12
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à	0 15
Foie, par lb.........................	0 04	à	0 05
Rognon, par lb.....................	0 15	à	0 10
Tête en fromage, par lb.........	0 10	à	0 10
Cœur "	0 10	à	0 10
Langue "	0 10	à	0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 00	à	0 00
Poules " " ...	0 00	à	1 00
Œufs, par douz.....................	0 25	à	0 30
Beurre, par lb.......................	0 20	à	0 25

BOIS ET CHARBON.

Tremble................................	3 50	à	4 00
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00	à	5 50
Perches de tremble..............	3 50	à	3 75
Charbon dur..........................	10 00	à	10 50
Charbon mou.........................	6 50	à	8 00

FOIN.

Foin de prairie......................	7 00	à	9 00
Foin pressé, par tonne	6 50	à	7 50

LÉGUMES.

Patates, par minot................	0 45	à	0 50
Tomates, par lb....................	0 00	à	0 00
Choux, par 100.....................	5 00	à	5 00
Oignons, par minot...............	1 50	à	2 00

PEAUX.

Peaux vertes.........................	5 00	à	7 00
Peaux sèches........................	7 00	à	9 00

POISSON.

Poisson blanc, par lb...........	0 08	à	0 10
Brochet "	0 03	à	0 05
Morue "	0 00	à	0 15

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot......	0 60	à	0 65
Avoine, par minot................	0 25	à	0 30
Orge "	0 35	à	0 40

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX..................	1 50
" " XXXX........	1 85
" " Strong Baker	2 35
" " Roller Process.....	2 75

DIVERS.

Poulet "	0 15	à	0 15
Dindon "	0 20	à	0 25

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	20 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes......	15 00
2ème " "	12 00
Doublage brut..................................	18 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	22 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels........	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels.......................................	1 00
Clôture..	20 00
Tringles 2 et 3 pouces........................	25 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces...	50 00
2ème " " " ...	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds..................................	35 00
Pin 2ème " " ...	33 00
Pin 3ème " " ...	32 00

MARCHE DU CULTIVATEUR.

Beurre, frais, la lb...............	0 20	à	0 25
Beurre, salé, la lb	0 15	à	0 18
Œufs frais, la doz.................	0 20	à	0 25
Œufs en boites, la doz	0 00	à	0 20
Patates, le minot..................	0 35	à	0 40
Navets, le minot...................	0 00	à	0 50
Carrottes, le minot...............	0 50	à	0 60
Panais, le minot....................	0 75	à	1 00
Betterave, le minot...............	0 50	à	0 75
Oignons, le minot..................	1 50	à	1 80
Choux, par 100......................	3 00	à	5 00
Oie, par lb.............................	0 00	à	0 12
Canards, par lb......................	0 00	à	0 11
Dindes, par lb........................	0 00	à	0 15
Poulets, par lb.......................	0 08	à	0 10
Bois, épinette, la corde..........	5 00	à	5 50
" tremble.	3 50	à	4 00
" perches de tremble........	3 50	à	4 00
Foin, la tonne........................	7 00	à	9 00
Paille, la tonne	2 00	à	3 00
Bœuf, par lb, par quartier.....	0 04	à	0 05
Bœuf vif, par lb.....................	0 00	à	0 02½
Porc, abattu, par lb...............	0 00	à	0 07
Cochons, vif, par lb..............	0 00	à	0 05
Mouton, vif, par lb................	0 00	à	0 10
Veau, abattu, par lb..............	0 06	à	0 07
Veau, vif, par lb....................	0 00	à	0 05
Blé, le minot.........................	0 53	à	0 59
Avoine, le minot....................	0 23	à	0 25
Orge, le minot........................	0 38	à	0 34

NOUVELLE SOCIETE! NOUVEAU MAGASIN! NOUVELLES MARCHANDISES!

IMPORTATION DIRECTE.

ASSORTIMENT COMPLET ET DES PLUS VARIES.

MM. TURNER & DESPARS ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils viennent de former une nouvelle société, et d'ajouter à leur Stock déjà considérable un assortiment des mieux choisis

D'EPICERIES ET PROVISIONS DE PREMIERE CLASSE.

Nos Epiceries venant d'être importées sont de qualité supérieure et seront vendues à des prix qui défient toute concurrence.

Nous offrons une valeur spéciale dans les THES, CAFÉS, FRUITS et CONSERVES en boites. Nos SAVONS manufacturés à Saint-Boniface, ne peuvent être surpassés.

FERRONNERIE, PEINTURE, Faience, Verrerie, Poeles de toutes sortes et Fournaises a Charbon,

Nous avons ajouté considérablement dans ces différentes lignes et pouvons remplir vos ordres sous le plus court délai.

☞Une remise libérale sera accordée aux Messieurs du Clergé, et comme nous avons de grandes facilités pour acheter toutes espèces de Marchandises au plus bas prix du marché, nous nous chargerons de toute commande qu'on voudra bien nous confier.

Marchandises livrées à domicile de 9 à 12 heures A.M. et 2 à 6 heures P.M. Nous paierons le plus haut prix pour les produits de la ferme.

Votre patronage est respectueusement sollicité,

TURNER & DESPARS,

Coin des Avenues Provencher et Taché, Saint-Boniface.

3m 27,10,87

Chronique Locale.

—Assemblée générale du club *Le Voyageur* ce soir.

—L'almanach des adresses de Henderson pour 1888 vient d'être publié.

—L'on a changé l'appareil de chauffage au collège de Saint-Boniface.

—MM. Langevin et Gareau, marchands-tailleurs, de Winnipeg, doivent occuper sous peu un magasin dans le bloc Hargrave.

—M. Joseph Letendre a été de nouveau nommé inspecteur des cheminées de la ville de Saint-Boniface

—On dit qu'il y a six ou sept aspirants à la charge de secrétaire-trésorier de la ville. L'engagement doit se faire lundi, nous dit-on.

—Les nouvelles que nous recevons de toutes parts nous assurent une forte immigration pour le printemps prochain. Tant mieux, il y a place ici pour des milliers de cultivateurs.

—La température est des plus agréables depuis dimanche. Nous avons plus de neige que d'habitude cette année, quoique nous soyions loin d'en avoir autant que dans les provinces de l'Est.

—Le sec-trésorier, à la dernière séance du conseil de ville, a reçu instruction de notifier M. L. A. E. Rousseau que ses services comme constable ne seraient plus requis à partir du 1er février prochain.

—La semaine dernière un incendie s'est déclaré dans la résidence de M. le docteur Fafard, avenue Provencher, et après beaucoup d'efforts et de persévérance l'on est parvenu à éteindre le feu sans la pompe, qui, parait-il, était en réparation et impropre au service. Il est grandement temps qu'une réorganisation de notre système de protection contre les incendies, se fasse à Saint-Boniface, si nous ne voulons pas voir notre ville disparaître dans les flammes

—Les arrondissements scolaires doivent faire leur élection de commissaires le premier lundi de février prochain, selon la sec. 20 de l'acte des écoles. Un avis doit être donné au moins deux semaines à l'avance. Le surintendant a expédié des blancs d'avis à tous les arrondissements.

—L'on est à faire des réparations au pont de Saint-Boniface et il serait désirable d'avoir une passerelle pour les piétons à au moins l'un des côtés de ce pont, afin d'éviter les accidents. Pourquoi notre conseil de ville qui a des intérêts considérables dans cette construction n'insisterait-il pas pour obtenir cette amélioration ?

—Un état des finances des écoles catholiques de Winnipeg, vient d'être publié. Les recettes pour l'année se terminant le 15 janvier 1888 se sont élevées à $5,657.19, et les dépenses ont été les suivantes :

Salaires	$4,016 27
Octrois spéciaux	200 00
Loyers	240 00
Assurances	83 25
Chauffage	318 17
Ameublement	304 55
Réparations	77 88
Divers	181 00
Balance en mains	235 27
	$5,657 19

—La dernière *Gazette Officielle de Manitoba*, publiée samedi dernier, contient entres autres nominations les suivantes :

Pour être Juges de Paix dans et pour la province de Manitoba :

David Chalmers, Richland ; Joseph Gladu, St. Pierre ; Joseph A. Sénécal, St. François-Xavier ; Agénor Dubuc, Lorette.

Pour être énumérateur pour la division électorale de Dennis :

John R. McKinnon, de Griswold, *vice* John Parr, de Bradwardine, démissionnaire.

Membres de la section protestante du Bureau d'Education et du Bureau général d'Education :

A. M. Peterson, de Brandon, *vice* T. M. Daly, démissionnaire, et Robert Nelson, de Solsgirth, *vice* Rév. D. M. Gordon, qui a laissé la province.

NAISSANCES.

—En cette paroisse, le 4 janvier, Madame Alexandre Allard, un fils.

—En cette ville, le 24 courant, Madame Adolphe Hogue, une fille.

DECES.

—En cette ville, le 23 janvier, à l'âge de 3 ans, Joseph-Raoul, enfant de M. Louis Fournier.

BLUE RIBBON

BINDER TWINE!

Manufactured by

The Dartmouth Ropework Co.,

HALIFAX, NOVA SCOTIA.

SUPERIOR TO ALL!

FARMERS

SHOULD USE NO OTHER.

See that Each Ball is Bound With

A BLUE RIBBON!!

Dealers can have samples and all information by addressing the

DARTMOUTH ROPEWORK CO.,
14 FRONT STREET, WEST,
TORONTO.

N.B.—No Quotations Given for Less Than 10 Tons.

Maison à Louer.

Maison avec étable, en arrière de la *Station de feu.* Possession immédiate.

S'addresser à ce Bureau.

jno.26.1.88.

PATENTS

MUNN & CO., of the SCIENTIFIC AMERICAN, continue to act as Solicitors for Patents, Caveats, Trade Marks, Copyrights, for the United States, Canada, England, France, Germany, etc. Hand Book about Patents sent free. Thirty-seven years' experience.

Patents obtained through MUNN & CO. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, the largest, best, and most widely circulated scientific paper. $3.20 a year. Weekly. Splendid engravings and interesting information. Specimen copy of the Scientific American sent free. Address MUNN & CO., SCIENTIFIC AMERICAN Office, 261 Broadway, New York.

SOUMISSIONS POUR PERMIS DE COUPER DU BOIS SUR LES TERRES DE LA COURONNE DANS LA PROVINCE DE LA COLOMBIE ANGLAISE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au député ministre de l'Intérieur et marquées " Soumission pour une limite de bois," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, lundi, le 27 février prochain, pour la limite de bois No. 29, contenant une superficie de treize milles carrés, comprenant une partie du township No. 25, rang 19, à l'ouest du 5ème méridien principal, dans la province de la Colombie Britannique.

Des plans montrant la position approximative de cette limite, et les conditions auxquelles les permis seront donnés peuvent être obtenus à ce département, ou au bureau des bois de la Couronne à Winnipeg, Calgary, ou à New-Westminster, Colombie Anglaise.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté, payable à l'ordre du député ministre de l'Intérieur, au montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer en sus des charges prescrites par les réglements de ce département.

A. M. BURGESS,
Sous-ministre de l'Intérieur.

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 16 Janvier, 1888.

1ins.26.1.88.



SOUMISSIONS POUR PERMIS DE COUPER DU BOIS SUR DES TERRES DE LA COURONNE DANS LA PROVINCE DE MANITOBA.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au député ministre de l'Intérieur et marquées " SOUMISSION POUR LIMITE DE BOIS," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, LUNDI, le 20 FEVRIER, 1888, pour permis de couper du bois sur la moitié sud du township 23, rang 18, à l'ouest du 1er méridien, dans la province de Manitoba.

Les conditions auxquelles un permis sera accordé, peuvent être obtenues à ce département ou au bureau des bois de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté payable à l'ordre du député-ministre de l'Intérieur au montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer en sus des charges prescrites par les règlements de ce département.

A. M. BURGESS,
Sous-ministre de l'Intérieur.

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 16 Janvier, 1888.

1ins.26.1.88.

Soumissions pour permis de couper du bois dans la Province de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées " Soumission pour limite de bois," seront reçues à ce département jusqu'à midi, Lundi, le 30 Janvier, 1888, pour permis de couper du bois sur la moitié sud de la section 14, township 2 rang 21, à l'ouest du 1er méridien, dans la Province de Manitoba. Une copie des règlements des bois et les conditions auxquelles un permis sera accordé, peut être obtenue à ce département ou au bureau des bois de la Couronne, a Winnipeg.

A. M. BURGESS,
Sous-ministre de l'Intérieur.

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 4 Janvier, 1888.

1ins 18.1.88.

UN CONSEIL AUX MÈRES.—Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les pleurs et les gémissements d'un enfant souffrant de la dentition. S'il en est ainsi allez immédiatement chercher une bouteille du Sirop Calmant de Mme Winslow, pour la dentition des enfants. Son effet est inappréciable. Il soulagera immédiatement le petit malade. Mères, vous pouvez compter sur lui il n'y a pas a se méprendre à ce sujet. Il guérit la dysenterie et la diarrhée, règle l'estomac et les intestins, guérit les coliques, amolit les gencives, diminue l'enflammation et donne de la force et de l'énergie à tout le système. Le sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants, est agréable au goût, et la prescription est donnée par un des plus vieux Médecins des femmes et nourrices dans les Etats-Unis. Il est en vente chez tous les Droguistes du monde entier. Prix vingt cinq centins la bouteille.

Demandez le sirop Calmant de Mme Winslow, et n'en prenez pas d'autre sorte. 1an.13.5.86.

AVIS

L'ACTE DE LA PROPRIÉTÉ RÉELLE, 1885 ET SES AMENDEMENTS.

A Duncan McArthur, de Winnipeg, William Hardie, de Kootenay, C. B., et Louis Lucier, de Crookston, Minnesota, et Alexander Murray, de Winnipeg, et à tous autres qui pourraient prétendre à quelque droit ou intérêt dans les terrains suivants, savoir :

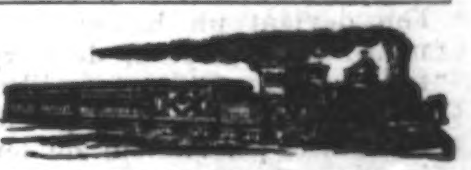
Le quart nord-est de la section vingt-trois, et la moitié sud du quart nord-ouest de la section vingt-quatre, dans le township onze, rang trois ouest, dans la Province de Manitoba.

Vous êtes par les présentes informés que si vous réclamez quelque droit ou intérêt à ou dans les dits terrains, vous devrez le ou avant le quinzième jour de février prochain (A.D. 1888), produire une opposition défendant toute transaction concernant les dits terrains, sinon un certificat de titre de ces terrains sera émis, après la date susdite, en faveur de William McNab Ramsay, de la cité de Winnipeg, s'il est trouvé y avoir droit ; et vous serez pour toujours empêchés et exclus de présenter toute réclamaiton concernant ces terrains.

Bureau des Titres de Terrains, Winnipeg, 13 Janvier A.D. 1888,

F. CHÊNIER,
Député Régistraire-Général.

3ins.26.1.88.



SI VOUS AVEZ L'INTENTION DE VOYAGER
— DANS —
ONTARIO, QUEBEC,
— LES —
ETATS-UNIS ou l'EUROPE.

Ne manquez pas de venir au Bureau du CHEMIN DE FER ST. PAUL, MINNEAPOLIS ET

MANITOBA

376 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

Afin d'acheter vos billets pour destination directe VIA ST. VINCENT, de faire marquer vos effets et vous assurer de vos billets de char-dortoir.

Les plus bas prix ! La vitesse la plus grande ! Le plus de confort ! Le choix le plus varie de routes !

Que ce qui peut être offert par n'importe quelle autre ligne. Par Minneapolis, St. Paul, Détroit, Chicago, autres superbes villes américaines et à travers le plus beau pays de l'Amérique.

REPRÉSENTANT TOUTES LES LIGNES OCÉANIQUES DE PREMIÈRE CLASSE.

Pour prix et plus d'informations s'adresser à

H. G. McMICKEN,
Agent du chemin de fer St. P., Minn. et Man, 376 rue Principale, coin de l'Avenue du Portage, Winnipeg.

Prenez le chars urbains de la station au bureau des billets.

☞Tout bagage allant en Canada est expédié directement sans examen à la Douane.

Arrivée				Départ		
		P.M. 5.10	Winnipeg	A.M. 9.05		
		A.M. 7.00	St. Paul	A.M. 7.30	P.M. 3.00	P.M. 7.30
P.M. 10.30	A.M. 7.00	A.M. 9.30	Chicago	A.M. 9.00	P.M. 3.10	P.M. 8.15
P.M. 6.45	P.M. 10.15	A.M. 6.00	Détroit	P.M. 7.15	P.M. 10.55	A.M. 6.10
	A.M. 9.10	P.M. 9.05	Toronto	Mardi, Jeudi et Samedi.		
	A.M. 7.00	P.M. 7 50	New-York			

PRIX.	1ère Classe.	2nd Classe.
De Winnipeg à St, Paul	$18 05	
De Winnipeg à Chicago	29 55	$27 05
De Winnipeg à Détroit	37 55	33 05
De Winnipeg à Toronto	43 55	35 75
De Winnipeg à New-York	48 55	41 75
A Liverpool ou Glasgow	83 50	61 75

DISSOLUTION DE SOCIETE.

Vente sans Reserve.

TOUT NOTRE ASSORTIMENT DE

Marchandises Seches, - Hardes-Faites, - Fourrures, Chaussures, Etc., Etc.

DEVRA ETRE ECOULE AVANT LE 1er FEVRIER.

Profitez de cette Grande Vente a bon Marche pour faire vos achats pour les Fetes.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA DE NOS BAS PRIX.

VERGE & D'AUTEUIL.

St. Boniface, 15 Décembre 1887.

AGRICULTURE.

CAUSES QUI FAVORISENT ET EXCITENT L'ÉMIGRATION DES JEUNES GENS DE NOS CAMPAGNES.

Les causes qui favorisent et excitent l'émigration des jeunes gens de nos campagnes sont générales et particulières. Parmi les causes générales, il faut placer le désir de voyager, de voir de grandes villes, d'y demeurer même afin d'y goûter les plaisirs chimériques dont il entend trop souvent parler de la part de ceux qui en reviennent. Beaucoup de ces jeunes gens supposent que, même en travaillant peu, ils pourront avoir à leur disposition tout le comfortable que donne une excellente nourriture et de beaux vêtements; d'ailleurs, ils croient toujours qu'ils trouveront le bonheur autre part que dans le pays natal.

Les causes particulières qui portent les jeunes gens à quitter le toit paternel, se trouvent dans l'espèce de culte que professe le père, chef d'une famille pour son patrimoine et pour son autorité qui est poussée jusqu'au fanatisme qui fait que ses enfants déjà avancés en âge ne peuvent pas lui soumettre la plus légère observation, ni lui faire changer en quoi que ce soit sa manière de cultiver ses terres; sous le rapport des connaissances agricoles, il se croit infaillible et ne supporte pas la moindre contradiction. Aussi, dès que ses enfants traités pour ainsi dire en esclaves, sont arrivés à l'âge où l'on devient un homme, prennent-ils la résolution de s'expatrier, afin d'user de cette liberté si chère à l'homme et qui leur est refusée par l'auteur de leurs jours.

Une autre grande cause de l'émigration de nos jeunes gens des campagnes provient du défaut de l'éducation et de l'enseignement agricole dans nos campagnes; on jette les enfants dans la profession agricole comme de vraies machines, le savoir-faire n'est presque pour rien dans les travaux de chaque jour. Ces habitudes routinières sont bien de nature à dégoûter de l'état de laboureur les jeunes gens qui arrivent à l'âge mûr, surtout lorsqu'ils entendent toujours parler du progrès agricole sans jamais le voir arriver, ou sans qu'ils puissent eux-mêmes y prendre part par les obstacles que les parents mettent lorsque leurs enfants désirent innover en fait de culture: ce qui leur permettrait d'entrer dans la vie du progrès agricole que poursuit un voisin.

L'instruction agricole est destinée à apporter un remède aux maux que nous sommes en état de constater et qui deviennent de plus en plus alarmants. Soyons certains d'une chose, c'est que si l'instruction agricole n'est pas donnée aux fils de nos cultivateurs dès leur bas âge, ils ne resteront cultivateurs que s'ils ne peuvent faire autre chose, etc. Tous les amis dévoués de la classe agricole partagent cette opinion, et les plus obstinés à ne pas vouloir cet enseignement agricole se trouvent dans la généralité des cultivateurs qui disent qu'on en sait toujours assez pour être cultivateur. Il faut absolument réagir contre cette fausse idée que l'on entretient sur la vocation agricole et essayer, par tous les moyens possibles, de propager rapidement et sûrement l'instruction agricole qui est d'une absolue nécessité et qui est si vivement désirée par ceux qui ont à cœur le progrès agricole dans notre pays. Mais pour accomplir cette œuvre, il faut que des hommes dévoués, des hommes possédant l'amour de cette noble profession, se mettent à la tête du mouvement; s'il n'en était pas ainsi le but serait totalement manqué.

L'amour de l'agriculture, c'est l'amour du pays. Que le médecin étudie la botanique et les plantes, c'est son état; l'avocat les lois, soit, mais que le cultivateur soit aussi instruit dans son état.

G. des Campagnes.

CHOIX DES SEMENCES.

Le choix des semences est une opération fort sérieuse à laquelle les cultivateurs n'attachent généralement pas assez d'importance, et cependant, pour que la reproduction ait lieu dans de bonnes conditions, il faut absolument que la semence laisse à désirer le moins possible, qu'elle soit pour ainsi dire de premier choix. Il y a peu de cultivateurs qui prennent les précautions nécessaires pour atteindre ce but, et pour se procurer des semences irréprochables. Les uns sèment toujours le même blé, quoiqu'il soit le plus souvent entaché d'un vice radical; les autres croient faire merveille en changeant à grands frais de semences tous les trois ou quatre ans, et souvent ces dernières ne valent pas mieux que les leurs.

Il est bien facile d'obvier à tous ces inconvénients, et voici quelques conseils fort utiles au sujet du choix des grains que l'on destine pour la semence:

On doit, pendant la moisson, choisir les épis les mieux garnis de grains, les mieux nourris, les mieux formés, les plus sains, en un mot les plus beaux, et les réserver pour les semailles. Un cultivateur, en semant des épis de choix, est presque certain d'obtenir une récolte magnifique, à moins que des accidents causés par la température ne viennent la compromettre. On pourrait ainsi renoncer peu à peu à la coutume de tirer les semences du dehors. En procédant par la *sélection* pour chaque génération, on aurait, au bout de cinq à six ans, une nouvelle race mieux adaptée que toute autre au climat du pays. Il est préférable de choisir les épis en plein champ, au lieu de les produire dans un jardin, au moyen d'une culture artificielle. Autant que possible, il faut semer dans un champ neuf ou ayant porté peu de blé depuis longtemps.

Les cultivateurs qui ont pratiqué pendant plusieurs années le choix des semences par la sélection, s'en sont toujours bien trouvé, leurs récoltes ont été remarquables sous le rapport de la quantité et de la qualité.

Nous ne saurions donc trop engager les cultivateurs à prendre toutes les précautions possibles pour obtenir de bonnes semences, non-seulement pour les blés, mais encore pour toutes les autres plantes cultivées.

G. des Campagnes.

LA PONTE DES POULES EN HIVER.

Si l'on veut que les poules pondent de bonne heure en hiver, il faut, autant que possible établir un rapprochement de nourriture à celle qu'on leur donne ou qu'elles peuvent se procurer elles-mêmes en été.

Les rebuts de viande pourraient remplacer les vers, les sauterelles, les punaises et d'autres insectes que les poules ne peuvent trouver en hiver. Du lait ou du lait caillé est un bon aliment. En été les poules trouvent des herbes, et pour remplacer cette nourriture en hiver, donnez-leur des feuilles de choux, la partie verte qui se coupe du navet, des pommes de terre et des navets cuits. Le blé est une nourriture passable bonne pour engraisser, mais pas pour faire donner des œufs quand cette nourriture est seule. L'avoine contient plus de matériaux propres à former des œufs.

Pour bien pondre, les poules doivent en outre avoir une place chaude où l'eau ne gèle pas. Il faut jamais non plus les laisser manquer d'eau. La neige leur est contraire. Elles ont aussi besoin de gratter la place afin d'y trouver du gravier; sans chaux ils ne peuvent pas former les écailles de leurs œufs. Des os finement pulvérisés ou du vieux mortier les accommodent. En un mot, il faut de la chaux sous une forme convenable. Dans ce cas il n'y a pas de raison pour qu'ils donnent des œufs sans écaille Un tas de cendres où les poules peuvent se rouler les préservent des insectes. Dans ces conditions, par le soleil et une journée tiède, elles vous montreront beancoup de joie.

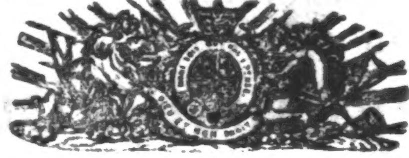
En résumé, il faut leur donner de la viande, du lait, c'est-à-dire une nourriture animale, avec quelques tendre végétaux de leur goût. La chaux est nécessaire pour former les écailles: l'eau en abondance est nécessaire pour former la partie liquide des œufs; le gravier sert à moudre dans l'estomac le grain et autres aliments que les volailles mangent; en outre il faut garder les demeures propres, chaudes, éclairées; les nids propes. Telles sont les conditions nécessaires pour conserver leur santé.

Enfin il faut faire en sorte que, pour les volailles, l'hiver ressemble le plus possible a l'été, par les précautions extérieurs et la nourriture.

PLANTES COMME BAROMÈTRES NATURELS.

Un observateur assure qu'un grand nombre de plantes peuvent fournir des pronostics certains par rapport à l'état atmosphérique, et par conséquent peuvent être regardés comme des baromètres naturels. Il signale le mouron comme le plus sûr des baromètres. Lorsque la fleur est complètement épanouie, on peut être assuré qu'il ne pleuvra pas au moins de plusieurs heures. Si la partie fleur est à moitie fermée le temps est généralement à la pluie; si elle est tout à fait fermée ou si elle s'enveloppe dans son calice, on peut s'attendre à une pluie très prochaine.

Les différentes variétés de trèfles contractent toujours leurs feuilles à l'approche de l'orage, ce qui a fait surnommer cette plante le *baromètre du cultivateur*. La tulipe et plusieurs autres fleurs colorées de la nuance jaune se ferment toutes avant la plue. Une espèce d'oseille sauvage double ses feuilles avant l'orage.



AVIS PUBLIC.

LÉGISLATURE DE MANITOBA

Règlements relatifs aux Avis de Bills Privés.

52. Toutes demandes de Bills Privés, tombant dans les attributions de l'Assemblée Législative de Manitoba, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1887," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrière, ou d'une ligne télégraphique ou de téléphone; soit pour la construction ou l'amélioration d'un hâvre, canal, écluse, digue, glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour la concession du droit d'exploiter un bac, pour l'incorporation de professions ou métiers, ou compagnies à fonds social: ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire à un acte antérieur, aucun amendement d'une nature semblable,—exigent la publication d'un avis signé par ou pour les requérants, spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande, et si la demande se rapporte à des travaux projetés, indiquant en outre le lieu où ils seront exécutés; ces avis seront insérés dans chaque numéro de la *Gazette de Manitoba* et dans deux autres journaux, l'un publié en anglais et l'autre en français, pendant une période d'au moins quatre semaines, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition; et le requérant devra, sous deux semaines après la première publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba*, remettre une copie de son Bill, avec la somme de cent piastres, si le dit bill n'a pas plus que dix pages, et dix piastres additionnelles pour chaque page en sus de ce nombre, (et pour les fins du présent règlement 450 mots sont censés former une page), entre les mains du greffier de la chambre qui devra de suite faire imprimer le dit bill. Copies des journaux contenant la première et dernière insertions de tel avis seront envoyées par les parties intéressées au greffier de la chambre pour être déposées dans les archives du comité des ordres permanents.

55. Avant d'adresser à la chambre une pétition demandant la permission de présenter un Bill Privé, pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition doivent en donnant l'avis prescrit par la règle précédente et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage de radeaux et navires; mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont levis ou non, et donner les dimensions de tel pont.

C. A. SADLEIR,
Greffier de l'Assemblée
Législative de Manitoba.
jno 15.12.87

AVIS

Plusieurs sections d'écoles dans la Province de Manitoba seront offertes en vente par encan public aux dates plus bas mentionnées, savoir: A Manitou le 10 janvier 1888; à Winnipeg le 17 janvier 1888; au Portage-la-Prairie, le 24 janvier 1888; à Brandon, le 31 janvier 1888; à Minnedosa, le 7 février 1888.

Dans le cas où un colon établi sur un quart de section de terrain compris dans la liste ci-haut mentionnée pourra prouver à la satisfaction du commissaire des terres de la Puissance qu'il résidait *bonâ fide* sur et cultivant telle section, en ignorance de loi le premier jour d'octobre 1887, l'acquéreur de tel quart de section, si c'est un autre que le colon, sera requis de payer, pour le bénéfice du dit colon, la valeur des améliorations faites sur celui-ci.

Les listes des terrains à vendre, le prix de chaque partie, les conditions de la vente, et toutes autres informations que ceux qui ont l'intention de se porter acquéreurs, désirent avoir, pourront être obtenues par application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa; au commissaire des terres de la Puissance, à Winnipeg, ou à un agent quelconque des terres de la Puissance au Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest.

A. M. BURGESS,
Député ministre de l'intérieur.
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 9 décembre 1887.

On ne paiera aucune insertion non autorisee de cette annonce. 5ins 15.12.87.

AVIS.

Prenez avis que demande sera faite à la législature de la province de Manitoba à sa prochaine session qui doit s'ouvrir le 12 Janvier 1888, d'un acte autorisant John Norquay, Ecr., à devenir avocat de la dite province, d'après certains termes et conditions.

Daté ce 4 Janvier, 1888.

T. S. KENNEDY,
Solliciteur du requérant.
4ins.12.1.88